

DELIBERATION N° 85/10-02 - REFECTION DE TROTTOIRS RUE BERLIOZ

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire chargé de l'entretien de la voirie, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des trottoirs de la rue Berlioz.

Pour ce faire, deux entreprises ont été consultées et les résultats sont les suivants :

- Entreprise SCREG : coût total 177 725 F H.T. soit 210 781 F 85 TTC
- Entreprise SOLOROUTE : coût total 124 850 F HT soit 148 072 F 10 TTC

Les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise SOLOROUTE pour un montant TTC de 148 072 F 10.